

Réunion publique jeudi 24 mars à 20 H 30

Maison des associations 1er étage

Défendre les droits des usagers de l'eau et de l'assainissement



En présence de spécialistes qui répondront à vos questions

La réunion sera suivie de l'assemblée générale de l'association

Les multiples débordements de la gestion de l'eau et de l'assainissement par le syndicat des eaux de Budos et notre municipalité, ont conduit notre association à aborder ce thème en réunion publique afin que chaque Illadais puisse prendre connaissance de ses droits et surtout soit à l'avenir plus vigilant. Voici quelques pistes de réflexion.

1 Peut-on payer en plusieurs fois sa facture d'eau et d'assainissement ?

Oui. Ce n'est pas une faveur qui est faite à l'usager mais un droit qui est appliqué.

L'article 10 de la loi du 23 juillet 1996 dit : « Chaque abonné doit avoir la possibilité de s'acquitter des sommes dues dans l'année au moins par deux paiements. Un nombre plus élevé de paiements peut être proposé en fonction du montant global de la facture annuelle à échelonner. »

L'article 73 du contrat de l'eau dit : « Les usagers disposent de 15 jours à compter de la date d'exigibilité pour régler les sommes afférentes à leur consommation d'eau et aux travaux et prestations effectués pour eux par le délégataire (La Lyonnaise des eaux). Le délégataire a la faculté de proposer un paiement fractionné à tout abonné qui en fait la demande. (...) » Mais attention, il ne faut pas accepter de régler la moitié de la somme due dès le premier paiement : c'est à l'usager de fixer son propre rythme en fonction de sa situation financière.

2 Les usagers consommant moins de 150 m³ vont-ils payer moins ? (Sud-Ouest 18 décembre 2004)

Bien sûr que non ! C'est un effet d'annonce ! Lors de la réunion du comité syndical de l'eau du 13 décembre, son président, gêné par la découverte d'une augmentation de 65% des recettes de l'exploitant, a proposé dans sa grande générosité « deux tarifs, l'un pour ceux qui consomment moins de 150 m³ (tarif inchangé) et ceux qui consomment plus (+2%). » Le tout présenté comme un « geste social » ! (SO 18 décembre 2004). Si les belles paroles passent, seules les délibérations comptent. Voici ce que l'on peut y lire sur le sujet : le comité syndical « considérant que le coût de la vie (inflation) s'est accru à hauteur de 2,0%, après délibéré, décide d'augmenter de 2,0% les parts proportionnelles, les portant à :

- 0, 2035 euros le mètre cube d'eau consommé jusqu'à 150 m³ par an au lieu de 0, 1995 euros
- 0, 2524 euros le mètre cube d'eau consommé au delà de 150 m³ au lieu de 0, 2475 €. » (délibérations du 13 décembre 2004).

Autrement dit, l'augmentation annuelle est reconduite sans aucun aménagement. Plus grave, le prix cumulé de l'eau et de l'assainissement atteint les 5,02 euros /m³ (32, 93 F/m³).

3 Est-il normal que les recettes nettes du syndicat des eaux aient augmenté de 65% (265 940 €) ?

Bien sûr que non ! Le syndicat le reconnaît et l'organisme qui assure l'ensemble des missions de maîtrise d'œuvre s'en inquiète (SO 18 décembre 2004). C'est d'autant plus inacceptable qu'elles ont été déchargées à la suite d'une troisième facture prélevée sur les usagers en décembre 2003 dans des conditions illégales (voir entre autre la lettre ouverte distribuée en décembre dernier dans vos boîtes). Logiquement, nous devrions bénéficier d'un avoir dans les prochaines factures. ICI poursuivra ses efforts entamés il y a plus d'un an pour effacer cette injustice.

4 Est-il plus honnête pour la commune de faire en sorte que l'assainissement soit payé exclusivement par ceux qui sont branchés ?

La question posée ainsi, sa réponse ne peut qu'être oui. Mais, rappelons que tout usager est contraint par la loi de se brancher au réseau d'assainissement qui dessert son quartier. Il paie d'ailleurs une participation aux frais de branchement (PFB) de 308, 56 euros pour les constructions existantes lors de la mise en service de l'assainissement ou une participation pour raccordement à l'égout (PRE) de 1 452, 31 euros pour les constructions postérieures à la mise en service de l'assainissement (délibérations du 13 décembre 2004). En fait, il supporte avec les diverses subventions, l'essentiel des lourds investissements nécessaires au réseau. Faire participer les impôts locaux afin d'atténuer la charge sur les bénéficiaires de ce service n'est pas scandaleux puisque de plus en plus d'Illadais y seront branchés. Ce serait un souci de service public comme lorsque la municipalité investit dans son école, sa salle de sports, ses terrains de tennis ou de football. Tous les Illadais n'utilisent pas ces équipements et pourtant, ils participent par leurs impôts à leur financement. Personne ne le conteste. En 2006-2007, tout le monde devra avoir un assainissement collectif ou individuel.

Bonne lecture à tous.

Le Bureau



Monsieur le maire met la société d'assainissement au pied du mur Le « SAUR » en est jeté au Merle !

Une décision a été prise un jour et ne doutons pas que ses auteurs étaient persuadés, à l'époque, d'avoir fait le meilleur choix (1). Mais voilà, rien n'est jamais sûr. On sait depuis longtemps que l'enfer – en l'occurrence les mauvaises odeurs – est pavé de bonnes intentions...

La station d'épuration qui traite les eaux usées du bourg fut donc implantée à plusieurs kilomètres du village (!), en bordure (!) d'un quartier isolé, Le Merle. Cela permit certes à ce hameau d'être raccordé au tout à l'égout, mais ses habitants paient depuis le prix fort. Non seulement quand ils reçoivent leur facture mais quand ils ouvrent leur fenêtre l'été. La station étant au bord du Merle, mal placée entre les vents dominants d'ouest et le hameau, les odeurs nauséabondes sont logiquement poussées vers les habitations. La population se bouche le nez régulièrement et il devient même difficile de vendre certaines maisons. On mesure le préjudice.

Pétition des habitants

C'est tellement insupportable, sans parler des débordements, qu'une pétition vient d'être signée par les habitants et que notre député-maire, agite un bâton qui se veut menaçant. Il écrit au directeur régional de la SAUR, la société qui traite les eaux : « *Des études ont été faites : votre collaborateur est venu sur place. J'ai interpellé à plusieurs reprises vos collaborateurs locaux : - j'ai l'impression que l'on me mène en bateau.* »

Il n'y va pas par quatre chemins : « (...) *j'interprète ce laxisme comme un désir de ne pas faire le nécessaire qui s'impose depuis plusieurs années maintenant.* ». Et d'estimer qu'on se « *moque* » carrément des administrés et du conseil municipal...

Voilà la SAUR au pied du mur, confrontée au courroux du député. Dans ce duel à fleuret moucheté (monsieur le maire met des guillemets à « mené en bateau » et « laxisme »), on espère que c'est le privé, c'est à dire les intérêts d'une société d'exploitation, qui va enfin s'incliner devant le public, autrement dit un élu en charge de l'intérêt général d'une commune et du bien-être de tous ses administrés.

Qui sera le plus fort ?

Au delà de la qualité de vie des habitants du Merle, les problèmes de la station d'épuration mettent en lumière une question fondamentale qui concerne tous les Illadais : **que pèse réellement un élu face à une grosse société ?** L'intérêt de tous les Illadais est en jeu car la question se pose aussi, hélas, pour la gestion et les modalités de facturation de l'eau ainsi que pour le coût des ordures ménagères, deux sujets qui préoccupent beaucoup les élus comme on a



Cette station a déjà débordé 3 fois

pu s'en apercevoir lors de la dernière réunion du conseil de communauté.

L'issue de cette passe d'armes sera donc hautement instructive sur ce qui nous attend face à d'énormes groupes industriels devant lesquels on a l'impression d'être pieds et poings liés pour des questions aussi vitales que nos poubelles ou notre alimentation en eau.

On croise les doigts pour que monsieur le maire fasse plier genou au « chevalier noir ». En tout cas, le « SAUR » en est jeté.

(1) Rappelons que l'emplacement de la station a été défini par le schéma d'assainissement voté par le conseil municipal.

Le bureau

Assainissement : Financement du programme 2004-2005

1 Les prochains travaux sur le secteur de Condrine-Le Caméou sont estimés à :

- 200 000 € HT pour les canalisations du secteur de Condrine
- 180 000 € HT pour les canalisations du Caméou et son raccordement sur le réseau existant de Cérons

2 L'emprunt pour le financement des canalisations Barrouil Est et Brouquet est de 39 000 euros soit :

- 22 300 € pour Barrouil Est
- 16 700 € pour Brouquet (sommes estimées) remboursés sur 20 ans.

3 L'emprunt pour le financement de la station d'épuration de Barrouil est passé de 50 000 euros à 60 000 euros car « l'établissement bancaire a proposé des conditions plus avantageuses. » Sa répartition estimée est la suivante :

- 38 000 € pour le financement de la station d'épuration
- 22 000 € pour les canalisations de Barrouil Est et de Brouquet

4 Le réseau de canalisations de Barrouil Est coûtera 251 160 euros TTC et sera subventionné pour 105 000 euros.

5 L'emprunt pour le financement des canalisations de Barrouil Ouest passe de 69 700 euros à 89 000 euros car « l'établissement bancaire a proposé des conditions plus avantageuses. » Sa répartition estimée est la suivante :

- 45 000 € pour le financement de Barrouil Ouest
- 44 000 € pour le financement de Barrouil Est et Brouquet.

6 Le réseau de canalisations de Brouquet coûtera 239 200 euros TTC et sera subventionné pour 100 000 €.

Sources : délibérations du Comité syndical du 13 décembre 2004.

Ordures ménagères : la solution passera par l'abrogation de la loi Sapin !

« **L'usager est pris dans un ciseau : la loi Sapin d'un côté et l'inflation des prix pratiqués par les entreprises de collecte de l'autre.** » Remarque judicieuse de la part d'un élu de Podensac qui animait la réunion du 21 janvier dernier organisée par l'association Canton de Podensac.Com à Barsac. En effet , cette loi – votée à l'unanimité par l'assemblée nationale – visait à supprimer la participation communale dans le financement du service des ordures ménagères. Il fallait faire prendre conscience aux usagers du coût réel du traitement des déchets en leur faisant payer son vrai prix... Ainsi espérait-on les pousser à réduire leur production d'ordures dans un souci écologique. Le tri sélectif pouvait se développer et il a d'ailleurs obtenu de bons résultats : au plan national, les déchets ménagers baissent alors que les déchets assimilés (emballages divers) imposés par les entreprises et la grande distribution augmentent. Le parlement vient de renvoyer dans un futur lointain le vote d'une loi imposant une réglementation dans ce domaine. En attendant, les factures des seuls usagers enflent...

Plus 8 % pour la collecte et plus 50 % pour l'usine Astria de Bègles ! Il s'agit des deux autres causes de l'augmentation des poubelles dans le Sud-Gironde. Les élus doivent agir vite car il y a urgence ! D'autant plus que l'incinérateur de Cenon est fermé pour cause de réparation et celui d'Astria n'accueillera plus d'ici deux ans les déchets du Sud-Gironde. Aucune solution n'a été proposée. Dans *Sud Ouest* du 22 décembre 2004, nous apprenions la création d'une mission intersyndicale regroupant le SMECTOM (Entre-deux-mers), l'USGESTOM (Langon) et l'UCTOM (Podensac) représentant 180 000 habitants afin de travailler ensemble et « d'envisager de mettre en commun des moyens pour traiter les ordures ménagères, les déchets verts, le tri des recyclables et les filières déchèteries. » C'est en effet le principal moyen d'établir un rapport de force sur les entreprises traitant les ordures.

L'exemple de la Dordogne.

Le président du syndicat départemental de la Dordogne des ordures ménagères et son directeur ont fait part, lors de la réunion de Barsac, de leur expérience. La Dordogne a uniformisé le traitement de ses ordures ménagères. A l'échelle départementale ont été mis en place: un prix unique (72 euros la tonne comprenant le traitement, le transport et le tri), un seul syndicat pour pouvoir peser face aux grandes entreprises, deux centres d'enfouissement, un incinérateur, des campagnes de prévention pour réduire la production des déchets et inciter au tri sélectif ainsi qu'un transport combinant la route et le rail réduisant les coûts tout en maintenant l'usage des voies ferrées.

Tous ces efforts ne suffiront pas. Il faudra une législation contraignante qui s'appliquera à la source : chez les fabricants et les grands circuits de distribution dont la politique de conditionnement des produits nous submerge d'emballages inutiles.

Gilles Baillet

Pour le canton, l'augmentation serait de 9, 86% pour le ramassage et de 18, 21% pour le traitement.
(*Sud Ouest* 26 février 2005).

L'argent va maintenant sortir doublement de nos poches

Logiquement, les impôts locaux auraient dû diminuer puisque les participations communales au financement du service des ordures ménagères baissent. Or, il n'en n'est rien. Donc, nous payons maintenant deux fois plus cher qu'avant.

L'école a de nouveau un animateur sportif

Depuis la rentrée des vacances de Noël, nos enfants n'avaient plus d'animateur sportif à l'école. Les congés de février auront permis de débloquer la situation puisqu'un agrément a été obtenu pour un nouvel animateur sportif.

C'est à l'initiative d'un élu de Landiras que l'absence d'animateur sportif dans certaines écoles du canton a été évoquée lors de la réunion de la Communauté de communes du 21 février. Le président et son premier vice-président ont cru bon de faire remarquer que « l'animatrice sportive recrutée au début de l'année (scolaire) a en effet rencontré des problèmes » comme « le refus de certains directeurs d'école » (*conseil communautaire du 21 février*). Une affirmation bien surprenante pour ceux qui savent que le sujet était au cœur des préoccupations des enseignants d'Illats et d'ailleurs ! A noter que les élus ont oublié que l'animatrice n'avait pas eu de matériel suffisant à sa disposition.

Quoiqu'il en soit, et c'est bien le principal, cette interpellation a permis de faire avancer le dossier : le président annonça que « les choses devraient rentrer dans l'ordre le jeudi 3 mars ». La promesse fut tenue. Tout le monde s'en félicite.

Par contre, les difficultés rencontrées par le plus ancien animateur sportif sont loin d'être résolues.

Ce dernier, recruté par le SIVOM « était à 30 heures, début janvier, il est passé à 16h30 » (du fait de la réorganisation de son service). « Cela lui pose des problèmes pécuniaires (...). Il est quand même difficile de voir son salaire divisé par deux ! » selon les élus Landirais. Pour le président : « l'animateur actuel doit passer des concours pour poursuivre cette activité. » De plus, selon le premier vice-président, il devra demander les agréments qui lui permettront de travailler dans les écoles « dès le mois de juin pour en disposer à la rentrée » et non en septembre comme l'année dernière (délibérations du conseil communautaire du 21 février).

Rappelons qu'à cette époque, son poste était menacé et il ne savait pas qu'il allait être reconduit à la rentrée. Cela n'aide pas à préparer l'avenir...

Plus généralement, ces problèmes rencontrés par la Communauté de communes démontrent la nécessité d'une politique communautaire clairement définie en direction de la jeunesse de notre canton. Partant de là, il sera possible de recruter du personnel dans des conditions correctes et tout le monde s'y retrouvera.

Corinne Alonso

Conseil municipal du 27 janvier :

1. La commune achète la totalité de l'immeuble de la boulangerie.
2. Versement du règlement du sinistre du 19/07/2004 : 3.475,58€ par l'assureur AXA
3. Convention d'occupation de la maison des associations : autorisation est donnée aux « Bleuets d'Illats » d'occuper leur salle
4. Subvention de 800€ à la Croix rouge pour les régions asiatiques atteintes par le Tsunami.

Rectificatif : dans notre dernier numéro, nous avons fait une erreur de recopiage. L'adhésion versée par la commune à la DFCI départementale est de 50 euros et non 50 000 euros comme écrit précédemment.